



Equipe municipale de l'opposition



Denis JACOB



Amandine SAUVAGE



Julien BAILLY



Alexandrine PLUCHART



Gilberto MARANI



Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 22 décembre 2025

Le Conseil municipal s'est réuni le 22 décembre 2025 à 20h30 à Neuilly-en-Thelle. Le présent compte rendu restitue succinctement le déroulé des échanges, de nos interventions, des remarques et des décisions prises avec les votes.

Pour plus d'informations, consultez l'intégralité des débats en vidéo :

<https://youtu.be/xliuPsHMLe4>

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025

Nous avons demandé quelques modifications au procès-verbal à savoir

- Sur la délibération concernant les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 ajouter les précisions sur les chiffres, notamment les 178 000 euros relatifs aux travaux pour les toilettes de l'école
- Sur l'augmentation du tarif du mètre linéaire pour les commerçants sur le marché de la commune, préciser que le mètre linéaire actuel est à 50 centimes
- Sur la convention de réservation de berceaux de crèches de Belle-Église, mentionner que l'adjointe mentionnée il s'agit de madame Caroline BILL.

Achat d'un véhicule pour la police municipale et demandes de subventions

Le maire : présente un projet d'acquisition d'un véhicule (montant 37 534,43 € HT) et un plan de financement combinant :

- o Subvention départementale annoncée à 12 500 € (plafond évoqué à 25 000 €, avec un taux indiqué à 50% dans un autre passage),
- o Fonds de développement communautaire (communauté de communes) : 12 517,21 €,
- o Reste à charge : 12 517,22 € (montants "HT").

Il précise aussi qu'environ 8 000 € dans le total correspondent à l'équipement/ marquage "police municipale".

Nous avons questionné sur la réalisation de devis comparatifs et l'adéquation du véhicule retenu (exemples cités : Dacia Duster, Captur, 2008...), inadapté en milieu semi urbain, semi rural et, surtout, la condition d'éligibilité du fonds communautaire, réputé réservé à un projet "structurant à vocation intercommunale", en demandant en quoi un véhicule de police municipale relève d'une telle vocation. En outre, la subvention ne pourra être obtenue qu'après le vote du budget primitif de la communauté de communes

Pourquoi avoir attendu pour le renouvellement du véhicule âgé de 15 à 20 ans alors que le renouvellement habituel d'un véhicule de service dans les collectivités se fait tous les 8 à 10 ans ?

Le Maire répond que le choix est fait avec la police municipale, insiste sur des critères d'usage (coffre, garde au sol, capacité à accéder à des chemins), indique un choix hybride (essence/électrique) plutôt que tout électrique, et affirme que l'intégration au fonds communautaire lui a été proposée (renvoyant la question d'éligibilité à la communauté de communes). Il ajoute que la demande de subvention se prépare avant (logique N→N+1) et qu'il ne prévoit pas d'acheter "demain", laissant l'achat à l'exécutif suivant.

Vote : POUR

Questions diverses

Statut d'une adjointe après un article de presse

Nous avons demandé si l'adjointe à l'urbanisme (citée Mme Soares) était toujours adjointe, après un article la présentant comme "ancienne adjointe" et critique de la gestion municipale.

Le maire répond qu'il n'y a pas de changement ; rappelle la différence entre poste d'adjoint (suppression à voter) et délégation (retirable par le maire), et affirme qu'aucune suppression n'a eu lieu. Il critique fortement la fiabilité de la presse et des réseaux sociaux.

Neutralité pré-électorale : cérémonie de récompenses reportée

Le maire annonce le report au 19 avril d'une cérémonie de récompenses (associations / personnes), pour éviter toute interférence électorale car certaines personnes concernées pourraient figurer sur différentes listes ; le dossier est dit "prêt", et l'exécutif futur décidera de la tenir ou non.

Fin de séance à 21h00